

**NOTE D'INFORMATION N° 20 / 2021**

**Objet : Mise à jour protocole sanitaire**

La direction du **GSA+** en collaboration avec les membres du CSE lors de la réunion de ce jour a actualisé le protocole sanitaire du GSA+ à la suite de la diffusion le 23 mars 2021 du nouveau protocole sanitaire national.

La nouveauté est la distance **entre deux personnes sans masque**, elle passe à deux mètres et notamment dans les espaces de restauration.

Vous devez **manger, sans personne en face de vous, et en respectant la distance de deux mètres avec les autres collaborateurs.**

De ce fait, nous avons revu à la baisse, le nombre de personne pouvant être dans les espaces de restauration sans le port du masque.

Les collaborateurs seront autorisés à déjeuner à leur poste, dans le local cafétéria ou les salles de réunion dans le respect des jauges indiquées à l'entrée des salles.

**Les limites sans le port du masque seront les suivantes :**

- Cafétéria : 2
- Salle réunion Assuratome: 1
- Salle réunion tour W1 : 3
- Salle réunion tour W2 : 3
- Bulles 1

Les limites avec le port du masque restent identiques au protocole précédent

Afin de faciliter votre lecture les modifications sont en rouge dans le document.

Vous trouverez ci-joint le document. Celui-ci est également disponible dans le répertoire Rh dédié aux salariés sur le site internet du **GSA+**.

Nous vous demandons de suivre **scrupuleusement** les consignes du protocole sanitaire mis en place et avoir la plus grande vigilance quant à leur respect.

Le service RH se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.



Gaëlle BONTET  
Directeur

Diffusion générale